Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2015/197 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 22 octobre 2015 portant nomination de M. Stéphane LE MOING, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : Délégation spéciale de signature est donnée à M. Bernard DIBERT, Délégué régional de l'ASP pour la région Midi-Pyrénées, à l'effet de signer, dans le cadre des dispositifs résultant du "Grenelle de l'environnenent", toutes les conventions et avenants relatifs à ces conventions, conclus entre l'établissement et les personnes publiques ou privées impliquées notamment dans la gestion du bonus écologigue.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard DIBERT, délégation est également donnée à Mme Anne-Marie MORVAN, Déléguée régionale adjointe et chef du service gestion et assistance, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les conventions et les avenants visés à l'article 1.

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 15 novembre 2015.

Fait à Limoges
le 16 NOV. 2015

Le Président Directeur général

Stéphane LE MOING

DR (original)

Ampliation :
Agent Comptable

Copies :
Président directeur général
M. Bernard DIBERT
Mme Anne-Marie MORVAN
DRH
DFJL